ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 24264

Texte de la question

M. Lucien Degauchy attire l'attention de Mme la ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur les nouvelles thérapies comportementales existant pour les personnes autistes et encore trop peu répandues en France. Il lui demande dès lors ce qu'il est envisagé, afin de développer ces nouvelles approches thérapeutiques et quelles sont ses intentions en matière de prise en charge de ces traitements.

Texte de la réponse

Les programmes d'intervention comportementale (basés sur la méthode ABA) sont développés surtout en Amérique du Nord et en Europe du Nord. Il s'agit généralement de programmes précoces intensifs conçus pour susciter des progrès globaux et améliorer à long terme l'évolution des enfants atteints d'autisme. Une étude a été conduite à la demande du ministère chargé de la solidarité, afin de disposer d'un recensement des données scientifiques françaises et internationales relatives aux interventions éducatives, pédagogiques et thérapeutiques proposées dans l'autisme. Ce travail précise que des résultats assez nombreux vont dans le sens de l'efficacité de certains programmes d'intervention comportementale et/ou développementale. Mais, la littérature ne permet pas de comparer l'effet des différents programmes intensifs précoces (application d'intensité et de durée différente, populations différentes). Par ailleurs, le nouveau plan triennal 2008-2010 annoncé le 16 mai par les ministres chargés de la santé et de la solidarité comprend un ensemble de mesures regroupées dans trois axes : mieux connaître pour mieux former, mieux repérer pour mieux accompagner et diversifier les approches dans le respect des droits fondamentaux de la personne. Ce plan vise en particulier à mieux répondre aux besoins des familles en développant de nouvelles méthodes ou programmes de prise en charge encore peu répandus en France. À cette fin, il prévoit la réalisation d'expérimentations encadrées par un cahier des charges national et évaluées sur des critères précis. Ces outils seront diffusés auprès des directions départementales des affaires sanitaires et sociales (DDASS) pour leur permettre d'accompagner les projets expérimentaux. Le contenu du plan est accessible sur le site Internet du ministère chargé de la santé (http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr).

Données clés

Auteur : M. Lucien Degauchy
Circonscription : Oise (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 24264
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : Santé, jeunesse, sports et vie associative
Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 juin 2008, page 4612

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE24264

Réponse publiée le : 18 novembre 2008, page 10020